

Extrait d'acte de naissance

Marché réglementé

Définition de glossaire

Mis à jour le 19 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Marché d'instruments financiers (actions, obligations, etc.) géré par une entreprise de marché selon des règles de fonctionnement (organisation, déontologie, transparence) contrôlées en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- Code monétaire et financier : articles L421-1 à L421-3



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr